

## Actualités et situation des marchés : Mardi 07 mai 2019.

**Actualités :** 1) Fin des plantations, désherbages en cours : Les plantations se terminent mais dans plusieurs sous-régions (Hesbaye, Thudinie, Tournaisis) les plus gros producteurs ont été interrompus par les pluies récentes et devraient terminer dans les prochains jours. On estime que plus de 90 % des surfaces sont plantées sur l'ensemble du Royaume.

La récente période pluvieuse a permis de bien stabiliser les buttes. Le risque d'effritement des buttes par les lapins, lièvres, corneilles, faisans et autres animaux devient très faible.

Veillez à utiliser les buses anti-dérive (50%, 75% ou 90%) adéquates en fonction des matières actives (m.a.). L'utilisation de buses anti-dérive diminue le risque qu'un flanc de buttes soit mal traité. Respectez les hauteurs de rampe pour obtenir un bon cône de diffusion du jet pour une répartition homogène sur le haut comme sur les flancs de buttes. Un premier passage à vide permet de vérifier si la zone de roulage est bien plane afin d'éviter le fouettement des rampes. Tenir compte des conditions climatiques à venir en fonction des m.a. utilisées : sur sol bien humide pour les produits ayant besoin d'eau pour bien se diffuser dans le sol ; sur sol humide, en absence de soleil et avant une petite pluie pour éviter les effets vapeur de certaines m.a..

Tenir compte des cultures voisines : les pommes de terre supportent presque toutes les m.a. d'autres cultures (en particulier betteraves et chicorée), n'apprécient pas les m.a. utilisées en désherbage pomme de terre.

Tenir compte du stade de la PDT, inutile de traiter si elles ne sont encore qu'au stade point blanc. La rémanence diminue fortement après quatre semaines. L'idéal est donc que le plant possède des germes de 4 à 5 cm lors du traitement herbicide, sachant que beaucoup de m.a. sont capables de détruire des adventices jusqu'au stade cotylédonaire. Eventuellement rajouter 50 l/ha d'azote liquide pour avoir l'effet chalumeau sur les adventices.

Tenir compte de la flore dominante dans la parcelle (principe IPM !). Voir tableau en première page de la « Liste des produits phytopharmaceutiques agréés en PDT 2019 » que vous recevez par la poste cette semaine. Si la flore est large (ou méconnue), essayez d'avoir au minimum 3 m.a. différentes dans votre bouillie pour avoir un spectre le plus large possible. Tenir compte de la sensibilité variétale à la métribuzine (voir liste sur <https://www.cropsience.bayer.be/fr-FR/-/media/Bayer%20CropScience/Country-Belgium-Internet/products/Varieteiten-Varietes-2018.pdf?force=1>).

2) Le cloisonnement des interbuttes : toujours utile contre l'érosion, le ruissellement, la perte de phytos et d'engrais : autant d'avantages démontrés de longue date maintenant, et qui ont poussé les machinistes à équiper quasiment « de série » les planteuses-butteuses. **La Barbutte du CRA-W reste à votre disposition en location via la Fiwap : contactez-nous au 081/61.06.56.**

3) Plants de Fontane frauduleux : suite (et toujours pas fin...) :

**Communiqué de l'AFSCA :** mi-avril, la Région wallonne notifiait à l'AFSCA une suspicion de fraude aux certificats/passeports phytosanitaires. A l'heure actuelle, après des contacts répétés avec le

NAK accompagnés d'enquêtes de terrain, 11 autres cas (envois de plants) frauduleux ont encore été identifiés. 8 opérateurs sont touchés. Malgré le caractère frauduleux avéré de ces plants et dans




l'optique de réduire l'impact économique sur les opérateurs lésés, l'AFSCA a malgré tout insisté auprès des autorités néerlandaises pour savoir si elles étaient en capacité de garantir le statut phytosanitaire indemne de ces lots frauduleux. La réponse est tombée ce jeudi 2 mai et elle est négative, aucune traçabilité n'ayant pu être démontrée. Dans ces conditions, l'AFSCA a décidé d'ordonner la destruction des parcelles déjà plantées et des lots encore en attente de plantation.

Dans un communiqué de ce 06 mai, Breeders Trust (qui regroupe les principaux sélectionneurs variétaux européens) mentionne que la fraude est en cours depuis au moins 3 ans. La plus grande exploitation productrice de plants hollandaise est impliquée, ainsi que la société de négoce Zeeland Trade B.V. située à Vogelwaard. Les faux plants ont ainsi été livrés entre autres à des producteurs belges. Ceux-ci sont innocents. Breeders Trust appelle les agriculteurs belges et hollandais, ainsi que les négociants intermédiaires, à vérifier dans leur comptabilité quelles variétés avec quels certificats ils auraient reçus en vrac ces 3 dernières années via le négociant Zeeland Trade, et le cas échéant à se manifester. S'il s'avère que d'autres variétés ou d'autres lots ont été commercialisés sous faux certificat (avec le n° 549.495.787), l'enquête sera étendue.

**Message Fiwap :** des destructions de parcelles plantées avec du faux plant identifié ont été ordonnées en Flandre (à notre connaissance il n'y a pas de producteurs wallons concernés jusqu'à présent), par arrachage (avec tapis adapté au calibre de plants) ou par herbicide total après levée. La lutte contre les repousses sera ensuite obligatoire, sous surveillance AFSCA. Vérifiez les n°s des lots des plants que vous avez utilisés cette année (et ces 3 dernières années) et, le cas échéant, signalez au plus vite aux autorités tout lot qui porterait les n°s repris ci-dessus. L'objectif est de réduire les dommages. Au plus tard les faux plants sont signalés ou découverts (lors d'un contrôle Vegaplan par exemple), au plus les dommages (plantation, culture, traitements phytos...) seront élevés, alors que la production concernée devra être détruite.

Pour tout signalement : SPW - DGO3 - Direction de la qualité : 081/649.614 ou Breeders Trust : 02/503.67.71.

### **Marchés physiques européens :** récapitulatif des cours (source : NEPG) :

|  | €/tonne                    | Semaine 17                 | Semaine 18             | Semaine 19             | Tendance |
|--|----------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|----------|
| <b>Belgique</b>  | Bintje fritables*          | 200,00 - 250,00            | 200,00 - 250,00        | <b>220,00 - 250,00</b> | ↑        |
|  | Fontane                    | 250,00 - 270,00            | 250,00 - 280,00        | <b>280,00 - 320,00</b> | ↑        |
|  | Challenger                 | 250,00 - 270,00            | 250,00 - 280,00        | <b>280,00 - 320,00</b> | ↑        |
| <b>Pays-Bas</b>  | frites, >40mm, NeBeDe      | 290,00 - 320,00            | <b>290,00 - 320,00</b> | -                      | →        |
|  | Cotation VTA Var fritables | 300,00 - 340,00            | <b>320,00 - 345,00</b> | -                      | →        |
| <b>France</b>  | Bintje > 345 PSE           | <b>250,00</b>              | 200,00 - 250,00        | <b>200,00 - 300,00</b> | ↑        |
|  | Fontane                    | <b>250,00 - 275,00</b>     | 250,00 - 275,00        | <b>250,00 - 300,00</b> | ↑        |
| <b>Allemagne</b>   | Agria                      | 300,00                     | <b>300,00</b>          | -                      | →        |
|  | Fontane                    | 290,00                     | <b>290,00</b>          | -                      | →        |
|  | Innovator                  | 310,00                     | <b>310,00</b>          | -                      | →        |
| <b>Grande-Bretagne</b>   |                            | <b>266,32 € (229,01 £)</b> | -                      | -                      | ↑        |

|   |  |
|---|--|
| Belgique (Fiwap/PCA)                        | Tout venant 35 mm +, fritable, vrac, départ, min 360 g/5 kg PSE, min 60 % 50 mm +, chargé, hors TVA. *pour Bintje : spécifications assouplies vers 335 g/5 kg PSE et max 15 % de flottantes à 1,060                    |
| Pays-Bas (Cotation PotatoNL + cotation VTA) | Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +, min 60 % 50 mm+, min 360 g/5 kg PSE). Export : tout-venant, vrac, départ, 40 mm +, min 60 % 50 mm+. Prix hors TVA.                        |
| France (RNM)                                | Bassin Nord, non lavée, 360g/5 kg PSE, tout venant 35mm +, fritable, hors TVA  |
| Allemagne (Reka-Rhénanie)                   | Fritable, 40 mm+, vrac, départ, hors TVA (Reka - Rhénanie). A certaines périodes, 10,00 €/t à retirer pour triage !  |
| Grande Bretagne (AHDB Potatoes)             | Prix moyen marché libre : toutes variétés, départ ferme (sac ou vrac), sans accord de vente avant le 1 <sup>er</sup> juillet. Chaque transaction intervient dans le prix moyen marché libre de la semaine de livraison |

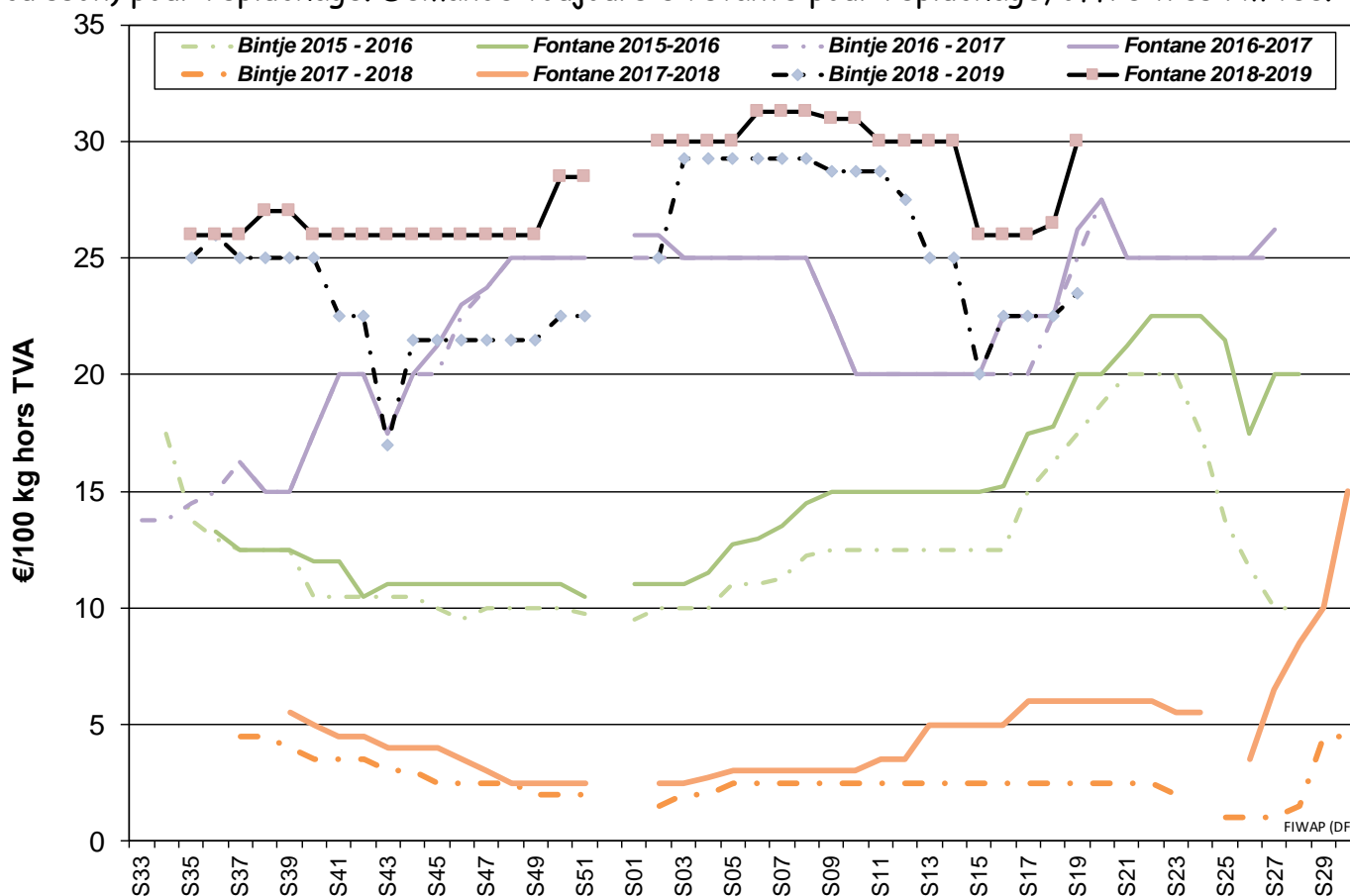
### Belgique (semaine 19): message des marchés Fiwap / PCA :

Marchés fermes et prix en hausse. Plusieurs acheteurs sont revenus au marché (industrie et négoce intermédiaire), face à une offre toujours faible en raison des faibles stocks et de la spéculation.

**Fontane** : 28,00 à 32,00 €/q, ferme ;

**Challenger** : 28,00 à 32,00 €/q, ferme ;

**Bintje** : « qualité fritable » : max 15 % de flottantes à 1060 g/l et PSE min de 335 g/5 kg : 22,00 à 25,00 €/q selon qualité et destination, marché ferme. Le bas de la fourchette correspond à des lots de faible calibre, le haut de la fourchette à des lots adéquats (calibre et cuisson) pour l'épluchage. Demande toujours existante pour l'épluchage, offre très limitée.



**Plant de Bintje** : Plant hollandais, classe A, rendu avril 2019, par 5 tonnes, en sacs, hTVA : pas de cotation. Fin de saison.

**Marché à terme:** EEX à Leipzig (€/q) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm+, min 60 % 50 mm +:

| €/q           | 30/04 | 01/05 | 02/05 | 03/05 | 06/05 clôture-Volumes-Positions ouvertes |           |             |
|---------------|-------|-------|-------|-------|--|-----------|-------------|
| Juin 2019     | 30,70 | Férié | 30,70 | 30,50 | <b>30,90</b>                             | <b>5</b>  | <b>930</b>  |
| Novembre 2019 | 12,70 | Férié | 12,70 | 12,70 | <b>12,70</b>                             | -         | <b>5</b>    |
| Avril 2020    | 16,80 | Férié | 16,40 | 16,00 | <b>15,90</b>                             | <b>60</b> | <b>1491</b> |

**Indice Pomme de terre de l'AMI :** L'indice pommes de terre de l'AMI sert de base pour calculer le **règlement de liquidation** (*afwikkelprijs* ou *cash settlement*) qui fixe la valeur d'un lot de pommes de terre (**fritable, 40 mm +**) lors de la clôture de l'échéance du **marché à terme EEX** à Leipzig (basé sur cotations NL (PotatoNL), B (Fiwap/PCA & Belgapom), F (RNM) et D (AMI)) : en €/100 kg :

| Dates                            | 04-04-2019 | 11-04-2019 | 18-04-2019 | 25-04-2019 | 02-05-2019   |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| Indice Pomme de terre (BeNeDeFr) | 29,70      | 28,80      | 28,80      | 27,90      | <b>28,30</b> |

**Pays-Bas :** L'animation de l'export a fait bouger les cours la semaine passée, et la tendance est à présent stable. La croissance lente des hâtives en Allemagne et en Belgique, et le risque de dommages dus au gel du week-end dernier en Rhénanie contribuent à raffermir les prix. **L'export** vers l'Europe de l'Est et du Sud en cette fin de saison est très bon, dans une très large fourchette de prix (de 30 à 40 €/q calibré emballé), les prix les plus élevés étant pour la qualité lavable ou le 55 mm+ fritable (en Agria notamment pour l'Espagne, Portugal ou Italie). Cette demande se déplace vers les Pays-Bas, la France n'ayant plus les stocks nécessaires. Pour **l'industrie**, les cours restent fermes mais sans changements chiffrés.

| Cotation VTA          | Sem. 16       | Sem. 17       | Sem. 18              |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------------|
| Var fritables, 40 mm+ | 30,00 - 33,50 | 30,00 - 34,00 | <b>30,00 - 34,50</b> |

**Cotation PotatoNL :** voir aussi sur [www.potatonl.com](http://www.potatonl.com)

| PotatoNL (€/q) :                                   | 25/04 (S17)   | 30/04 (S18)   | 02/05 (S18)          |
|--|---------------|---------------|----------------------|
| I) Cat. 1- fritable, 40 mm+ à destination NL/B/D   | 29,00 - 32,00 | 29,00 - 32,50 | <b>29,00 - 32,00</b> |
| II) Cat. 2 - fritable, 40 mm+ autres               | 32,00 - 34,50 | 32,00 - 35,00 | <b>32,00 - 35,00</b> |
| III) Agria, Markies, Victoria pour frites fraîches | 30,00 - 34,50 | 29,50 - 35,00 | <b>29,50 - 35,00</b> |
| IV) Groupe Innovator, Markies (longues frites)     | 30,00 - 32,00 | 30,00 - 32,50 | <b>30,00 - 32,00</b> |
| V) Fontane, Challenger, Bintje (rondes - ovales)   | 29,00 - 32,00 | 29,00 - 31,50 | <b>29,00 - 31,00</b> |
| VI) Export 40 mm                                   | 27,00 - 28,50 | 27,00 - 29,50 | <b>27,00 - 29,50</b> |
| IX) flocons PSE > 330 gr/5kg                       | 8,00 - 10,00  | 8,00 - 9,00   | <b>8,00 - 9,00</b>   |
| flocons PSE > 360 gr/5 kg                          | 9,00 - 11,00  | 9,00 - 11,00  | <b>9,00 - 9,50</b>   |

**France :** Les marchés sont globalement plus tendus, suite à la demande d'export toujours présente, à la météo défavorable aux cultures, à une meilleure demande industrielle et à la faiblesse des stocks. **Pour l'industrie**, les prix « officiels » restaient entre 27,50 et 28,50 €/q en variétés spécifiques la semaine passée, avec (très) peu d'offre, et le marché tend à monter cette semaine. Les **marchés d'export** sont fermes vu la faiblesse des stocks et les volumes réels diminuent (quelques envois vers l'Europe du Sud ou de l'Est). Sur le **marché intérieur**, des prix supérieurs à 40,00 €/q sont observés pour les derniers lots (lavables), voire 50,00 €/q en chair ferme. La fin de saison s'installe. Les **plantations** sont quasi terminées (estimation UNPT à 97 %). Beaucoup de questions se posent quant à la sécheresse, plusieurs départements sont en alerte ou en vigilance d'utilisation d'eau.

**Pomme de terre industrielle non lavée, vrac, départ, hTVA, Nord Seine, €/qt, min - max (moy) (RNM) :**

| Pdt industrie, Nord Seine, non lavée, en €/100 kg | Sem. 18               | Sem. 19               |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Bintje, 35 mm+, fritable <345 g/5 kg PSE          | 20,00 - 25,00 (25,00) | 20,00 - 30,00 (25,00) |
| Fontane, 35 mm+, fritable                         | 25,00 - 27,50 (27,50) | 25,00 - 30,00 (28,00) |
| Diverses variétés fribables, 35 mm+               | 25,00 - 30,00 (28,00) | 25,00 - 30,00 (28,50) |

**Allemagne :**

|   | 18/04 (S16) | 25/04 (S17) | 03/05 (S18) |
|---|-------------|-------------|-------------|
| <b>Prix REKA Rhénanie : prix producteurs*, hTVA</b> |             |             |             |
| <b>Industrie, 40 mm+ :</b>                          |             |             |             |
| Agria   | 30,00       | 30,00       | 30,00       |
| Fontane   | 29,00       | 29,00       | 29,00       |
| Innovator / (Ivory Russet)                          | 31,00       | 31,00       | 31,00       |

\*En période de départ champs, il faut retirer 1,00 €/q à ces prix pour frais de triage !!

**Grande-Bretagne :** Prix moyen producteur (tous marchés confondus) **sem. 17 : 26,63 €/q** (contre 28,36 €/q en semaine 16).

L'export restait demandeur la semaine passée, vers l'Europe de l'Est et le Portugal, en variétés blanches et jaunes, et sur base de prix situés entre 23,50 €/q (chair blanche peu lavable) à 30,50 €/q (chair jaune lavable). Les **marchés intérieurs** sont aussi à l'achat mais de manière plus sélective sur la haute qualité. Les prix sont extrêmement larges entre la qualité de base à 30,50 €/q en sacs de 25 kg et plus de 40,00 €/q en 50 mm+ fritable (Agria, Sagitta, Markies, Maris Piper...). Une demande existe en gros calibre fritable pour mai - juin.

**Italie :** Nouvelle baisse des surfaces (source : VTA Nederland) : La baisse des superficies est évaluée à 2,6 % vers 45.200 ha. Elle est due entre autres aux mauvaises conditions de plantations et à la cherté des plants, ainsi qu'à la baisse de consommation intérieure.

|                      | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019          |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------------|
| Surface (ha)         | 50.400  | 48.100  | 48.600  | 46.400  | <b>45.200</b> |
| Rendement (t/ha)     | 26,9    | 28,4    | 27,7    | 28,2    | -             |
| Production (1.000 t) | 1.355,4 | 1.368,9 | 1.346,9 | 1.307,6 | -             |

**Amérique du Nord :** Aux **Etats-Unis**, les surfaces attendues seraient en augmentation de 5.500 ha, soit + 1,4 %, principalement en pommes de terre à chips en Floride et Texas suite à la hausse des volumes offerts sous contrat. Au **Canada**, les stocks au 1<sup>er</sup> avril étaient 11 % inférieurs à l'an passé, mais le dégagement en mars a aussi été de 12 % plus faible que l'an passé (en raison d'une part de faibles stocks, et d'autre part de la réduction d'activité de 2 usines). (Source : Potato Call).

**Prochain message mardi 14 mai 2019.**

**Auteurs :** Pierre Lebrun – Daniel Ryckmans. Pour toute question : [pierre.lebrun@fiwap.be](mailto:pierre.lebrun@fiwap.be) ou [daniel.ryckmans@fiwap.be](mailto:daniel.ryckmans@fiwap.be) ou 081/61.06.56. La synthèse des marchés belges est établie en étroite collaboration entre Fiwap et PCA et ne peut être reprise qu'en mentionnant les 2 organismes sous le vocable « Message des marchés Fiwap/PCA » ou « Marktbericht PCA/Fiwap ».

**Sources :** Général : NEPG. Belgique : contacts téléphoniques pris auprès de professionnels du secteur (producteurs, négociants, courtiers, transformateurs...) figurant parmi une liste de 80 correspondants. France = RNM (Réseau des Nouvelles des Marchés) à Lille. Pays-Bas = PotatoNL + NAO (Nederlandse Aardappel Organisatie), VTA (Verenigde Telers Akkerbouw); Boerderij; PotatoNL; Allemagne = REKA-Rhénanie; EEX (Leipzig); AMI (Agrarmarkt Information - GmbH). Grande-Bretagne = AHDB Potatoes, Potato Call.